

DENAMUR Xavier
www.cafeine.com
30, Rue Vieille du Temple
75004 PARIS

A l'attention de Madame Lagarde
Ministre de l'Economie et des Finances

Paris le 1er septembre 2009
Lettre recommandée avec AR

LES CITOYENS EN DROIT DE SAVOIR

« *La propagande est à la démocratie ce que la violence est à un État totalitaire.* » – Noam Chomsky

Madame,

Votre réponse à ma lettre du 11 juillet 2009 n'a fait qu'accentuer ma détermination à fournir à mes concitoyens un éclairage différent sur la baisse de la TVA dans la restauration que celui fourni par la propagande gouvernementale. Les arguments que vous m'opposez, sans pour autant répondre réellement à mes questions, ne sont que des copiés collés de la version officielle dont on nous rebat les oreilles depuis des mois. Je le regrette. Comme mes concitoyens, je constate que vos propos sont loin de refléter la réalité. En conséquence, permettez-moi de réitérer ma démonstration avec un peu plus d'insistance. Si en qualité de citoyen, j'ai le devoir de répondre précisément à des courriers que pourraient m'envoyer vos services, ne suis-je pas en retour en droit d'attendre des représentants de l'Etat qu'ils répondent à mes interrogations de manière aussi précise surtout si ces questions permettent de rendre compte à mes concitoyens de la manière dont ils sont gouvernés et de l'usage de l'argent de la collectivité?

Contrairement à ce que vous avancez et dans la même veine que d'autres "états généraux", ceux de la restauration n'en avaient que le nom. Qui d'ailleurs a eu la charge d'organiser ces "états généraux" et d'en choisir les intervenants qui pouvaient ensuite "librement exprimer leurs points de vue"? Je ne vous fais pas un dessin sur ce "comité de suivi" issu de ces états généraux!

L'erreur du gouvernement provient de l'absence d'une véritable concertation. Si comme je l'avais réclamé, on y avait invité un peu plus de citoyens indépendants possédant une connaissance réelle de l'économie, une vision éthique de l'avenir de ce secteur et un authentique désir d'oeuvrer à l'intérêt général, nous n'en serions pas arrivés à un tel gâchis des ressources de l'Etat avec le risque d'un effet inverse à celui qui aurait pu être escompté. En m'écrivant que cette "opération contient une part d'incertitudes sur ses conséquences", ne reconnaissez-vous pas la justesse de mon analyse et le bien fondé de mes mises en garde? Contrairement à ce que vous pensez, la mise en place d'une commission parlementaire indépendante sera indispensable pour évaluer objectivement les conséquences de cette "opération" si elle devait perdurer.

Mais le sujet de mes propos n'était pas là. Afin que vous réalisiez à quel point vous ne répondez pas aux questions posées, je vous recommande de relire ce petit passage tiré de ma précédente lettre du 11 juillet "Une commission parlementaire pourra t-elle rapidement être mise en place et fournir aux Français les statistiques sur la destination des allègements de charges "Sarkozy" puis "Fillon"? Les 3 ou 4 milliards d'euros dépensés par l'Etat pour aider "les petits restaurateurs" ont-ils vraiment rempli leur mission? Selon l'UMIH le chiffre d'affaires de toute la restauration en générale aurait durant cette période progressé de 5% alors que celui de la restauration traditionnelle indépendante aurait perdu 10%. Quelle conclusion peut-on en tirer avant d'obtenir vos chiffres sinon que ces allègements auraient plutôt contribué à soutenir les grands groupes et les chaînes de restauration ?".

Votre “opération” ne risque t-elle pas d’avoir des conséquences identiques même si encore une fois le “gouvernement n’a pas entendu favoriser tel ou tel secteur”?

Les citoyens finiront par s’agacer de l’insistance du gouvernement à communiquer sur les effets positifs de cette baisse de la TVA sur les prix, la modernisation de ce secteur ou l’emploi, car il n’en est rien. Les interprétations par le gouvernement de l’étude de la DGCCRF du 22 juillet 2009 disponible sur le site de votre ministère ne reflètent pas la réalité des chiffres communiqués par cet organisme ni celle que les citoyens perçoivent sur le terrain. Les chiffres de l’INSEE fournis le 12 août 2009 sur l’inflation auraient dû calmer les ardeurs de monsieur Novelli qui s’est félicité d’une première baisse des prix dans la restauration depuis 1970. Un 1 % symbolique de baisse des prix sur un mois qui fera “particulièrement plaisir” à messieurs Xavier Bertrand et Luc Chatel à défaut de satisfaire les consommateurs qui fréquentent encore les restaurants. Alors que les prix dans la restauration ont augmenté de 0.2% sur les 12 derniers mois selon l’INSEE, quelle valeur pourra t-on encore donner aux enquêtes à venir quand on se souvient de celle fournie par l’institut BVA effectuée entre le 17 et 24 juillet pour votre ministère, dans laquelle on pouvait lire que “83% des restaurateurs et cafetiers disent avoir mis en place au moins une des mesures prescrites par le contrat d’avenir et 70% assurent avoir baissé leurs prix depuis le 1er juillet” ou celle de Gira Conseil en couverture du journal Lhôtellerie en avril dernier annonçant que 92.5% des restaurateurs s’engageraient alors que ce même spécialiste dont les chiffres sont repris à droite et à gauche annonçait en juillet que “30% des restaurateurs indépendants contre 90% des chaînes” auraient baissé les prix”?

En m’écrivant, que grâce à cette mesure, la concurrence permettrait d’aboutir “finalement à des baisses significatives de prix qui seront elles mêmes facteurs d’augmentation de chiffres d’affaires, donc d’embauches, de rentrées fiscales et de cotisations sociales”, vous me prouvez à quel point vous méconnaissez votre sujet. En attendant les statistiques que pourra fournir l’URSSAF pour rendre compte d’une partie du volet social de cette “opération”, faites juste un tour sur nos belles autoroutes dont l’Etat s’est malheureusement séparé à la va-vite. Vous y constaterez que les “vitrophanies officielles” fleurissent quasiment partout dans les aires des stations services. Vous n’y serez pas surprise de voir votre slogan “Profitez-en” écrit en grand au milieu de certaines affiches promotionnelles. Pour autant, pensez-vous honnêtement qu’il règne une véritable concurrence entre les deux principaux acteurs qui se partagent la restauration dans les stations? Pensez-vous honnêtement que le consommateur échaudé ces dernières années par des augmentations de prix considérables et un rapport qualité-prix déplorable dans ces établissements va revenir en “profiter”? Pensez-vous honnêtement que les salariés de ces groupes percevront de “significatives” augmentations de salaires à la suite de cette “opération”? Pensez-vous honnêtement que ces grands groupes embaucheront en CDI pour faire plaisir au gouvernement sans un retour d’une activité soutenue? A propos de la baisse des prix dans ces zones de chalandises bien à l’abri de votre loi LME, je crains que les services de la DDCCRF, lorsque vous daignerez les utiliser de manière probante, ne démontrent quelques supercherries dont les vacanciers n’ont pas été dupes.

Alors que monsieur Novelli affirmait encore le 12 août que 50% des restaurateurs auraient baissé “certains prix”, certains citoyens s’étonnaient à moitié d’entendre trois jours plus tard Eric Ciotti, député UMP et Président du Conseil Général des Alpes Maritimes, s’agaçant que seule une minorité de restaurateurs “exemplaires” auraient respecté leurs engagements. Deux mois après la mise en place de cette mesure controversée, ne pourrait-on pas parler d’une majorité devenue minoritaire?

L’afflux de contresens fiscaux ou économiques que vous distillez avec l’appui de votre majorité sur ce sujet comme sur d’autres risque également à court terme d’irriter mes concitoyens. Pour faire court, je citerai ceux de Monsieur Novelli qui en avril dernier, amnésique à la législation en vigueur en matière de liberté des prix, claironnait, pour asseoir cette réforme fiscale, que les restaurateurs devraient baisser les prix pour pouvoir bénéficier de la TVA à taux réduit à 5.5% puis en août prévenait que seuls les restaurateurs ayant suivi le “Contrat d’avenir” pourraient bénéficier des prêts préférentiels liés au fond de modernisation de la restauration, sans se soucier naturellement d’un éventuel avis contraire

du Conseil d'Etat qui n'apprécie guère le clientélisme. Le 17 août dernier, il était amusant de vous entendre sur France Inter reprendre énergiquement à votre compte les propos du secrétaire d'Etat au tourisme sur la future méthode d'allocations de ces éventuels prêts OSEO dont les restaurateurs seraient sûrement heureux d'en connaître le taux et les véritables modalités d'attributions. Cette manière détournée de limiter la liberté des prix me semble bien éloignée de votre vision de l'économie à moins que vous vous soyez discrètement convertie au dirigisme économique avec monsieur Novelli? Pour finir avec ces petits exemples et par pure gourmandise, je rappellerai la sortie de monsieur Ciotti, qui préconisait le 15 août 2009 que la baisse de la TVA soit assortie "d'un engagement contractuel individualisé" oubliant tout comme nombre de vos collègues qu'on négocie les termes d'un contrat avant de le signer et de faire un chèque en blanc. N'étiez-vous pas aux USA une brillante avocate d'affaires? Il est évident que cette "opération" aurait partiellement fonctionné dans ce pays où les prix au restaurant sont annoncés hors taxes et hors service. Dans un autre registre, comment pouvez-vous déclarer que vous ferez mentionner dans les guides touristiques les restaurateurs "exemplaires" sans faire pouffer de rire les critiques gastronomiques et les éditeurs? Si c'est bien de cette manière que vous pensez "armer les consommateurs", je vous conseille de revoir votre stratégie promotionnelle et d'arrêter de faire prendre aux citoyens des vessies pour des lanternes.

Pour rendre compte réellement de ce qui se passe sur terrain et au lieu d'envoyer les fonctionnaires de la DGCCRF perdre leur temps à un relevé de "certains prix", pourquoi ne pas avoir envoyé un questionnaire à tous les CHR pour leur demander s'ils apposent ou non la "vitrophanie" officielle sur leur devanture? Contrairement à l'UMP, vous avez un droit d'accès aux listings de tous les établissements de France. Cette méthode simple écarterait ainsi toute nouvelle polémique sur les chiffres. En dehors du "Contrat d'avenir", il me paraît hasardeux de pouvoir appréhender quel succès rencontre réellement votre "opération". Seule la crainte de résultats déplorables vous empêchera de mener une telle enquête.

Après vous avoir entretenu sur quelques points généraux de cette "opération", je souhaiterais maintenant obtenir de votre part quelques réponses supplémentaires à des questions plus ciblées.

- 1: Un appel d'offres a-t-il été lancé concernant la réalisation de la vitrophanie officielle et quelles entreprises y ont participé?
- 2: Quelle entreprise a réalisé cette vitrophanie et pour quel tarif?
- 3: A moins d'avoir manqué un astérisque, la présence d'un texte en anglais non traduit sur cette vitrophanie "officielle" ne pose t-elle pas un problème vis à vis de la loi Toubon? Pourquoi n'est-il qu'en anglais d'ailleurs?
- 4: Les touristes visitant notre pays et certainement peu au fait de cette "opération", ne sont-ils pas trompés par un slogan généraliste censé les attirer chez les restaurateurs "exemplaires" ou dans les "complexes" hôteliers?
- 5: Les agents de la DGCCRF ne pourraient-ils pas nous renseigner sur la légalité de l'affichage de cette vitrophanie à l'entrée des hôtels avec restaurant et non uniquement à l'entrée de leur restaurant?
- 6: La vaste campagne de promotion du "changement de TVA", visible dans la majorité des quotidiens et certains hebdomadaires début juillet, a t-elle fait l'objet d'un appel d'offres et quelles entreprises y ont participé?
- 7: Quelle entreprise a réalisé cette campagne promotionnelle et pour quel tarif ?

En attendant que soit rétabli un taux de TVA à 19.6% et de réfléchir à une véritable réforme fiscale et sociale pour l'ensemble des CHR, il serait souhaitable que l'apposition de la "vitrophanie officielle"

soit respectueuse du lieu exacte dans lequel elle est appliquée et de porter la traduction exacte du texte en anglais en la signalant avec un astérisque.

Sans réponses claires de votre part sous quinzaine, je me verrai contraint de saisir les instances compétentes pour faire toute la lumière sur la manière dont a été conduite cette “opération” et sur la campagne promotionnelle qui l’accompagne, sur la légalité de la vitrophanie et le droit de privilégier certains restaurateurs pour obtenir des prêts. Vous me voyez heureux d’apprendre que le “gouvernement n’a pas entendu favoriser tel ou tel secteur” mais les citoyens n’avaient sûrement pas compris pendant les années de campagne pour obtenir la baisse de la TVA que l’on oeuvrait pour défendre à égalité la restauration industrielle et la traditionnelle.

Comme je n’ai eu de cesse de le proclamer, cette réforme de la TVA dans la restauration est et restera un fiasco économique, social et politique. A de rares exceptions, les médias devraient en rendre compte prochainement.

Vous concluez votre lettre en prétendant que cette mesure “rassemble dans son principe le soutien de l’ensemble des forces politiques de notre pays”, permettez-moi à nouveau de douter de votre affirmation. Comment d’ailleurs pouvez-vous avoir une telle certitude alors que votre “opération” n’a été débattue ni à l’Assemblée Nationale ni au Sénat? Pour finir, je vous informe qu’une partie importante de la population depuis longtemps sceptique sur les conséquences bénéfiques d’une “telle opération” est aujourd’hui outrée par la tournure que prend cette affaire. Finirez-vous par en tenir compte?

Vous avez visiblement refusé d’organiser une conférence de presse pour me permettre de communiquer une autre vérité sur la baisse de la TVA, seriez-vous plus favorable à débattre en direct de cette “opération” avec un simple citoyen? L’adresse IP de la Direction Générale des Impôts apparaissant à plusieurs reprises sur mon site www.contrelabaisedelatva.org, il est clair que vos services ont pu vous communiquer toutes mes positions. Cela devrait vous aider à préparer ce débat avec moi. Je vous laisse bien évidemment le choix du média.

Veuillez agréer, Madame, mes sincères salutations.

X. DENAMUR

Restaurateur du droit à la concurrence non mensongère et à des réponses crédibles de la part des représentants de l’Etat